



PRÉFET DE L'OISE

Direction départementale
des Territoires de l'Oise

Service de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Energie
Bureau des Risques, Paysage et Eolien

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES
INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
COMMUNE DE LONGUEIL SAINTE MARIE

Par arrêté préfectoral du 23 décembre 2010, Monsieur Nicolas DESFORGES, Préfet de l'Oise, a approuvé le plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de l'établissement FM LOGISTIC sur la commune de Longueil Sainte Marie.

Ce plan vaut servitude d'utilité publique au sens de l'article L 126.1 du code de l'urbanisme et devra être annexé au plan local d'urbanisme de la commune de Longueil Sainte Marie.

Le dossier sera tenu à disposition du public à la Préfecture de l'Oise, à la sous-préfecture de Compiègne ainsi qu'à la mairie de Longueil Sainte Marie, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux au public.

Une copie de l'arrêté sera publiée par voie d'affichage par la commune de Longueil Sainte Marie et par la communauté de communes de la Plaine d'Estrées pendant un mois au minimum.